

**Contrat « FROMAGES DE CHEVRES »
28 mars 2018 – 19 décembre 2018**



Une AMAP est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne**. La démarche a pour objet de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture biologique et transparente, celles-ci fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

PARTIES CONTRACTANTES

Le producteur :	Le(s) consom'acteur(s) :
Sylvie JOBARD La PICARDIE 49380 Notre Dame d'Allençon Tél : 02 41 78 82 77 Email : sylvie.jobard66@gmail.com	NOM, Prénom (1) : NOM, Prénom (2) : (en cas de partage d'un panier) Adresse : Tél : E-mail :

CONTENU DU CONTRAT

* **Objet principal :** Il est proposé toutes les deux semaines du fromage de chèvre fermier au lait cru moulé à la louche sous trois formes : palet, bûche et pyramide. Ils peuvent être proposés frais (fromage du jour), affinés (3 semaines) ou cendrés. Il est également proposé de la faisselle en pot de 250g ou 500g.

Palets frais et affinés : **2,65€** ; Palets cendrés **2,75€** ;

Pyramides affinées : **5,65€** ; Pyramides cendrées : **5,75€**

Buches fraîches : **5,30€** ; Buches affinées : **5,40 €** ; Buches cendrées : **5,50€**

Faisselles 250g : **1,65€** Faisselles 500g : **2,95€**

* **Le producteur s'engage à :**

- à fournir des produits de qualité.
- produire dans la transparence et à ouvrir mon exploitation aux visites des consom'acteurs.
- vous livrer régulièrement, aux jours et aux heures indiquées.
- prévenir au plus tôt en cas d'annulation ou de report de distribution.
- tenir compte des remarques faites par les consommateurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

* **Le consom'acteur s'engage à :**

- prendre ses fromages aux dates déterminées, pour toute la période couverte par le présent contrat.
- participer à la vie de l'AMAP (participation aux distributions, aide pour la gestion des contrats ou certaines tâches administratives, etc.)
- soutenir la démarche actuelle de l'AMAP, et donc à donner ponctuellement des coups de mains aux producteurs (cueillette, semis, travaux divers...).
- soutenir le producteur dans les aléas de production.

* **Le contrat :**

Le présent contrat est établi, en **2 exemplaires**, pour une durée de 8 mois (**du 28 mars 2018 au 19 décembre 2018**).
Après signature des 2 parties prenantes, chacune récupèrera un exemplaire du présent contrat.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

* **Adhésion**

Par la signature de ce contrat le consom'acteur adhère à l'association Amap l'Aneth. Il doit donc s'acquitter d'une adhésion s'il ne l'a pas fait par ailleurs (6 euros/an) à régler au trésorier ou à la présidente en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Amap l'Aneth.

* **Prise du panier**

Les consom'acteurs doivent impérativement s'organiser pour venir prendre livraison des produits commandés ou déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non. Livraison à l'Étincelle les mercredis des semaines impaires de 18h30 à 19h30. Dans le cas contraire, la livraison redevient la propriété du producteur qui peut en disposer à sa guise.

*** Les référents**

Pour toutes questions relatives au contrat le consommateur s'adresse en priorité au référent « fromage ».

Guillaume LE VIGUELOUX – 06 32 18 03 89 – g.levigueloux@orange.fr

Claude GAVEAU – 06 95 69 29 40 ou - 02 41 76 57 57 – claud.gaveau@free.fr

*** Résiliation**

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes. En cas de départ, le consommateur doit trouver un remplaçant.

COMMANDE ET PAIEMENT

DATES	FAISSELLE		FRAIS		AFFINES					
			BUCHE	PALET	BUCHE		PALET		PYRAMIDE	
	250 g	500 g	NATURE	NATURE	NATURE	CENDREE	NATURE	CENDRE	NATURE	CENDREE
28/03/2018										
11/04/2018										
25/04/2018										
23/05/2018										
06/06/2018										
20/06/2018										
04/07/2018										
18/07/2018										
01/08/2018										
29/08/2018										
12/09/2018										
26/09/2018										
10/10/2018										
24/10/2018										
07/11/2018										
21/11/2018										
05/12/2018										
19/12/2018										
TOTAL										
TARIF	1,65	2,95	5,30	2,65	5,40	5,50	2,65	2,75	5,65	5,75
TOTAL										
Montant total à payer :										

Attention : Pas de livraisons le 9 mai ni le 15 août

*** Règlement**

Le consommateur choisit de payer :€

En 1 ou 2 fois ou plus (Veuillez indiquer au dos des chèques les mois de paiement) à l'ordre de Sylvie JOBARD

SIGNATURES (précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »)

1. Le producteur :

Le Consommateur :